

SÉANCE DU 3 AOUT 2021
CONSEIL MUNICIPAL DE LACAPELLE BIRON

Présents : Mesdames DELCOUSTAL Agnès, DEN HEIJER Johanna, DESPONT Annie, LAFON Nadine, MARTIAL Marie, Messieurs BALSE Ludovic, COURATIN Gérard, LAFON Joël, MALBY Patrice

Excusés : DEBIARD Michel, HOOGENBERG Jacoba

Secrétaire de séance : Annie DESPONT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

Les élus approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2021.

DÉLIBÉRATIONS :

Extension, renforcement des réseaux électriques.

Suite à de nouveaux raccordements et afin d'éviter des coupures électriques, ENEDIS propose le renforcement des réseaux (de moyenne tension à haute tension).

Pour ce faire, 4 postes électriques doivent être implantés dont deux sur terrain communal :

- 1 à la salle polyvalente, contre la haie près de la Lède.
- 1 à Saint Avit sur le parking en bas.

Les élus présents approuvent à l'unanimité le principe du renforcement et le choix des lieux d'implantation sur l'espace public.

Délib. 202128

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	9	9	9	0	0

DÉCISIONS : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal doit choisir le maître d'œuvre pour la réalisation des travaux à l'école et au logement de la poste. Il a reçu les devis de deux architectes, Marine CRESPIY et Bernard BOULANGEOT et d'un maître d'œuvre PB Conception (Philippe Blanc).

Le choix a été difficile (prix, disponibilité) et s'est orienté vers PB Conception, à condition qu'il s'engage formellement sur le calendrier fixé par la commune (décembre 2021).

PRÉSENTATION DES PAV (POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES)

Marie MARTIAL présente les différents points de dépôt des déchets proposés par les services de FUMEL VALLÉE DU LOT. Les points de dépôt pour les seuls déchets non recyclables vont être supprimés. Les trois PAV retenus sur la commune sont :

- PAV salle des fêtes : il y aurait un réaménagement sur le site existant actuellement.
- PAV du Foirail : nouveau site sur la route de Saint-Chaliès. L'espace serait décaissé pour cacher les différents containers et les rendre accessibles pour les dépôts et les collectes.
- PAV de Lavalprionde : sur le site déjà existant.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, afin de faire des économies d'énergie et de limiter la pollution lumineuse, le Conseil Municipal a fixé les horaires d'extinction de l'éclairage public de 1 heure à 6 heures.

PASS SANITAIRE

Aucune information complémentaire n'est parvenue à ce jour. Le conseil municipal est dans l'attente des prochaines décisions gouvernementales pour organiser les futures manifestations locales.

INFORMATIONS DIVERSES

Suite au dernier Conseil d'école du RPI, la préoccupation des élus, du SCOVAL, des enseignants et des parents d'élèves est de maintenir les effectifs existants. Comment faire venir des familles sur nos territoires? La réfection du logement de la poste va dans ce sens, mais il faudra trouver d'autres solutions de logement à destination des familles.